

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse (Etablissement public territorial)
Correspondant : Monsieur le Président de Bourg-en-Bresse Agglomération
3, avenue Arsène d'Arsonval - Cénord - BP 8000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tel : 04.74.24.75.15 Fax : 04.74.24.75.13

OBJET DU MARCHÉ : Fourniture et pose de panneaux promotionnels et de signalétique

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Dans le cadre de ses missions d'aménagement et de développement économique, la Collectivité est amenée à informer et signaler différents travaux et /ou projets sur son territoire, qui regroupe 15 communes, par le biais de différents mobiliers (panneaux, totems, palissades).

Marché à bons de commande : seuil minimum : 10 000 euros HT ; seuil maximum 85 000 euros HT

Le marché est conclu pour une période de 2 ans à compter de la notification du marché

La première commande, qui concerne la fourniture et la pose de 2 panneaux de 4x3 sur le site du parc des expositions de Bourg-en-Bresse, devra être exécutée impérativement au plus tard le 19 janvier 2012.

Le délai d'exécution des commandes suivantes passées durant la période de validité du marché sera proposé par les candidats dans l'acte d'engagement.

Les variantes ne sont pas autorisées.

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :

Se reporter à l'article 4 du règlement de la consultation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Prix des prestations 70 %
2. Délai de livraison 30 %

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée

CONDITIONS DE DÉLAI

Date limite de réception des candidatures : 27 décembre 2011 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

AUTRES RENSEIGNEMENTS

La collectivité se réserve la possibilité d'engager des négociations. Le nombre de candidats envisagé pour négocier se situe entre 3 et 5.

Remise gratuite du dossier de consultation sur demande écrite par courrier, télécopie ou courriel.

Transmission des dossiers de consultation sur support physique électronique non autorisée.

Les offres peuvent être remises contre récépissé ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir avant la date limite de réception des offres au siège de Bourg-en-Bresse Agglomération (horaires d'ouverture : lundi/vendredi : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h30 (16h30 le vendredi). La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Du Guesclin, 69433 Lyon cedex 03 – Tél. 04.78.14.10.10 Fax. 04.78.14.10.65 E-mail : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements d'ordre technique : Mme BUIS – Service Communication Tél. 04.74.24.18.94

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse
Service Communication
3, avenue Arsène d'Arsonval - Cénord - BP 8000
01008 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04.74.24.18.94 Fax 04.74.24.75.13 courriel : communication@agglo-bourgenbresse.fr

Adresse à laquelle doivent être envoyés les offres :

Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse
Service Communication
3, avenue Arsène d'Arsonval - Cénord - BP 8000
01008 Bourg-en-Bresse Cedex

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02 décembre 2011